

M A I R I E
D E
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Mail: contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024 à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Alain LAYEC, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2024.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : A. Layec, J.Teurnier-Leclerc, F.Pinel, M.Abela, A.Ouvrard, Y.Rollin, C. Colombier, J.Barçon, M.A Le Petit, A.Mauffret, F.Huchet,, G.Bieuzen, , C. Le Luel-Palmier, E. Messant-Le Derff.

Absents excusés : A. Gantier (procuration à F.Pinel)
F.Massot (procuration à C. Le Luel-Palmier)
G.Cadoret

Absentes : A. Louis- R. Fardel

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance : F. Huchet

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 Février 2024 :
Adopté à l'unanimité

Décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal depuis le 15 février 2024.

- *Signature le 20 février 2024 de la convention de régie intéressée avec Madame FERRE Marjorie et Monsieur DEAL Nicolas pour assurer l'exploitation du camping municipal du Kerver durant les années 2024 et 2025,*
- *Signature le 26 mars 2024 d'un compromis de vente pour l'acquisition des parcelles cadastrées AD 456 et 458, situées entre l'avenue Marcellin et le chemin du Clos Roux, suivant une surface de 210 m2 et un prix de 50 €/m2.*

2024_03_01 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2023

Le Conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs qui lui a été présenté.

- Budget Commune : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Camping : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Port : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

2024_03_02 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, selon les votes suivants :

- Budget Commune : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Camping : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Port : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

2024_03_03 AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget.

2024_03_04

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU JOURNAL INTIME 2024

A l'unanimité le Conseil municipal décide :

- D'approuver la tenue du festival du journal intime dans la commune les 28, 29 et 30 juin prochains ;
- De mettre gracieusement à la disposition de l'organisation les lieux et les moyens logistiques nécessaires à la manifestation ;
- D'allouer à l'association organisatrice une subvention de 15 000 € ;
- D'autoriser M. le Maire à signer avec l'association la convention figurant en annexe et définissant le rôle de chaque partie ;
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

2024_03_05

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE « TON BOURG BATTANT » 2024

A l'unanimité le Conseil municipal décide :

- D'allouer à l'association organisatrice une subvention de 15 000 €
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

2024_03_06

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'attribution des subventions telle qu'elle a été présentée pour un montant de 57 920.00 €.

2024_03_07

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES COLLÈGES DE SARZEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation de 35 € par élève domicilié sur la commune et inscrit soit au Collège de Rhuys, soit au Collège Sainte Marie.

2024_03_08

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,87 %

2024_03_09

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE ET
DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, MAISON DE
L'ENFANCE**

Le Conseil municipal approuve le projet de budget dont le détail a été présenté en commission des finances le 14 mars 2024, sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget Commune : 16 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Camping : 16 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Port : 16 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 16 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

2024_03_10 OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS

Considérant le projet de budget primitif 2024, et après avis favorable de la commission des finances en date du 14 mars 2024, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver les opérations comptables entre budgets.

**2024_03_11 APPLICATION DU DROIT DES SOLS/INSTRUCTION DES DOSSIERS
D'ENSEIGNES : EVOLUTION DE LA CONVENTION GMVA-
COMMUNE.**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes,
- Sollicite le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**2024_03_12 ACQUISITION DU BATIMENT ABRITANT L'ANCIEN MUSEE DE
LARGUEVEN.**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'opération d'acquisition de l'ancien musée de Largueven par la commune de Saint Gildas de Rhuys au prix de 850 000€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de l'ancien musée de Largueven ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et tout document s'y rapportant ;

- Précise que le financement pour parvenir à cette acquisition sera inscrit au budget communal 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions à l'acquisition du bâtiment auprès des partenaires institutionnels

2024_03_13 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION DE LA SAFER PARCELLE AP 299.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la SAFER pour exercice de son droit de préemption pour la parcelle AP 0299 du territoire communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024_03_14 ACQUISITION DE LA PARCELLE AN N°436 RUE LAËNNEC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'intégration dans le domaine public communal de cette bande de terrain, d'une surface de 132 m², pour l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

2024_03_15 TRAVAUX DE COUVERTURE A L'EGLISE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux proposé par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et d'engager la consultation des entreprises conformément à la réglementation en vigueur,
- Sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément au décret n°2009-748 du 22 juin 2009,
- Sollicite les subventions maximales auprès des partenaires institutionnels,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2024_03_16 CONVENTION D'EXPLOITATION D'UN RUCHER SUR PARCELLE COMMUNALE.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les modalités de la convention d'exploitation du rucher ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation du rucher sur parcelle communale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente convention.

2024_03_17 IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Définir 4 zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2024_03_18 PRIME POUVOIR D'ACHAT.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Décide que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités présentées,

2024_03_19 FILIERE POLICE MUNICIPALE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

De fixer à 30 % le coefficient de l'indemnité spéciale de fonction des agents de Police municipale pour les agents nommés au grade de Chef de service de Police municipale.

**2024_03_20 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR
L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ SAISONNIÈRE DE
RESTAURATION AU KERVER**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à conclure avec la SAS « Food Arvor » une convention d'occupation temporaire d'un emplacement de 100 m² sur la parcelle cadastrée A n° 659, dont le texte figure en annexe, aux fins d'exercer une activité de restauration saisonnière du 1^{er} mai au 30 septembre durant trois ans.
- Décide de fixer le montant de la redevance à 3 000 € par an.

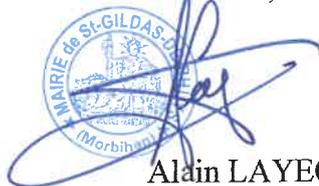
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Secrétaire de séance,



F. HUCHET

Le Maire,



Alain LAYEC